



IMPOTS ET RECOUVREMENT

Administration des douanes et accises

INTEGRATION DE L'INSTRUCTION CONTINGENTS TARIFAIRES, PARTIE II, DANS TARBEL

Les fiches concernant les contingents tarifaires gérés par les certificats d'importation, mentionnées dans la Partie II de l'Instruction Contingents tarifaires (C.D.625) ont été intégrées dans les notes de renvoi de TARBEL.

Les contingents tarifaires sont mentionnés dans TARBEL dans la colonne "TYPE" au moyen de leur numéro de suite de 6 chiffres, commençant par 094. Les notes de renvoi sont mentionnées dans la colonne "MESURE" à côté du contingent tarifaire en question et sont constituées de la même série de chiffres que le contingent tarifaire en omettant le premier chiffre "0".

Ci-dessous, comme exemple, un extrait du TARBEL du code taric 0207 1410 00:

Pays/Groupe	Type	Mesure	Autre information
BR	K 094410	0% (94410) (CD161)	C R

Dans la colonne "TYPE" se trouve le contingent tarifaire "094410", suivi dans la colonne "MESURE" du droit à l'importation et de la note de renvoi (94410) où sont énumérées les conditions d'obtention de ce contingent tarifaire.

De par cette intégration, la version imprimée des fiches devient superflue.

Pour l'Administrateur Douane et Accises:
Le Directeur,

B. LEROY